

ARRETE MUNICIPAL n°115 - 2025

Portant réglementation de la circulation sur 100 chemin de Couderc sur la commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 3/12/2025, formulée par la société AZ TECHNOLOGIE représentée par M. Amine BENAZZOZ - 9 avenue de Norvège - 91140 VILLEBON SUR YVETTE

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à société AZ TECHNOLOGIE de réaliser des travaux d'implantation et de remplacement de poteaux dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune de Vinezac (Ardèche).

100 Chemin de Couderc

LA CIRCULATION SERA ALTERNEE

DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025 AU VENDREDI 27 FEVRIER 2026 INCLUS
DE 7H30 À 17H00

Article 2 :

La Société AZ TECHNOLOGIE se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

La Société AZ TECHNOLOGIE est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- La Société AZ TECHNOLOGIE

Fait à Vinezac, le 8 décembre 2025



L'Adjoint délégué

Thierry DEBARD